

Association pour la mémoire des Résistances républicaines

Siège social : Hôtel de Ville 04190 Les Mées

Site : www.1851.fr

Directrice de la publication : Colette Chauvin - Périodicité semestrielle

Sommaire

- Assemblée générale
- Édito, *Colette Chauvin*
- Oyez, oyez !, *Stéphane Vial-Jaime*
- Martin Ravel, inventeur de la trufficulture et résistant républicain », *Frédéric Negrel*
- Conférence et informations diverses

Samedi 25 janvier 2025

Saint-Saturnin-lès-Apt (84)
Salle des Fêtes - 25, rue de la Combe

14h30

Conférence de Jean-Marie Guillon

« Paul Macelin
La Résistance au village
Journal d'un secrétaire de mairie
(Saint-Saturnin-lès-Apt, 1942-1944) »

16h00

Assemblée générale

.....
DÉJEUNER POSSIBLE À APT (84400)

Restaurant « Chez mon cousin Alphonse »

89, place de la Bouquerie (04 90 74 69 84)

Parking gratuit « Le Calavon » à proximité

**Réservation impérative pour le
vendredi 17 janvier au plus tard**

« Édito »

par Colette Chauvin

Comprenne qui saura :

Extraits de discours de deux personnalités politiques contemporaines :

Le premier texte est celui de Robert Ménard, maire de Béziers retranscrit par *l'Hérault-tribune* du 1^{er} juillet 2016 et prononcé lors de l'inauguration de la rénovation du monument à Casimir Péret.

Citons l' élu : « Casimir Péret mort pour s'être opposé à la prise de pouvoir de Napoléon III » .

En effet, Casimir Péret mourut noyé en tentant de s'évader du bagne de l'île du Diable, à Cayenne, où il était exilé pour ses idées républicaines.

Poursuivons les citations, « Oui, Casimir Péret était un résistant, un vrai résistant... Ce farouche républicain... Sa vie a un sens, un sens qui nous éclaire sur les vanités du présent... » et il cite aussi Antoine-Émile Moulin (père de Jean Moulin) à l'origine du « monument en hommage aux insurgés biterrois de 1851 ... Béziers va pouvoir enfin honorer, comme il se doit, une des grandes figures de son passé, de son histoire, de son identité ». Et de conclure : « Alors, avec Casimir Péret, pour Casimir Péret : Vive la République, vive la République française ! ».

Doit-on vraiment se réjouir du fait que cet élu ait pris à son compte l'action et la mise en lumière de Casimir Péret, maire républicain de Béziers en 1848, déporté pour fait de résistance ?

Discours surprenant et édifiant, nous semble-t-il, sur l'intention de l'auteur, à travers convictions dissimulées, choix des termes masqués, démagogie déguisée...

Nous vous laissons à vos réflexions ...

Un autre discours, d'une toute autre portée et de haute volée réellement, celui du président Emmanuel Macron prononcé pour les 80 ans de la libération de Bormes-les-Mimosas (voir site de l'Élysée), le 17 août 2024, dans lequel il glissa : « Ils furent ces héros du Maquis du Var, terres républicaines dont la majorité des Parlementaires refusèrent le vote des pleins pouvoirs, pays des insurgés de 1851 et de Georges Clémenceau, vibrants de l'idéal des Lumières ».

Nous pouvons nous réjouir de cet hommage à ceux qui s'opposèrent à la violation de la Constitution par le très jupitérien président de la seconde République, Louis-Napoléon Bonaparte, seulement désireux d'accéder au titre d'Empereur, échelon suprême du pouvoir personnel.

Réjouissons-nous pour l'exemple choisi de ces républicains de 1851, l'exemple dont un grand nombre de détenteurs du pouvoir actuels ne prendraient aucun risque de s'inspirer ...

Cependant, depuis bientôt 30 ans que nous creusons le sillon de la reconnaissance de ces « Insurgés de 1851 », de ces résistants, nous la voyons surgir le plus souvent comme une simple étincelle, à la durée de vie aussi brève qu'un flash. Le noir absolu qui lui succède ne permet pas de savoir, l'espace d'un instant, si le but recherché de nos orateurs précités, et d'autres par ailleurs, est d'éclairer ou d'aveugler ...

Ah, que (re)viennent les vraies Lumières !

« De la difficulté à ouïr... » (humeur...)

par Stéphane Vial-Jaime

Le 17 novembre 2024, l'Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines, notre association, était invitée à participer à la cérémonie de dénomination de l'école primaire de Montagnac dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Le nom choisi par les élus municipaux ? École Martin Ravel.

Martin Ravel, républicain ayant pris les armes lors du soulèvement et de la résistance contre le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte (voir

l'intervention de Frédéric Negrel plus bas) fut d'autre part reconnu à l'échelle européenne comme précurseur du développement de la trufficulture et du commerce de ce champignon d'exception grâce aux nombreuses innovations relatives aux modes de conservation. Ce produit gastronomique rare et pré-

cieux fait encore la notoriété de son village à ce jour.

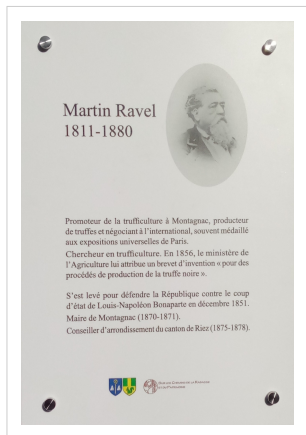
Ce fut brièvement exposé lors du dévoilement de la plaque par M. François Greco, maire de Montagnac, entouré notamment de MM. Jean-Yves Roux, sénateur et conseiller départemental, Jérôme Sireix, Inspecteur de l'Éducation nationale (circonscription de Manosque) et de M. Lionel Leydier, président de l'Association porteuse de l'événement « Sur les chemins de la Rabasse et du Patrimoine » devant un public fourni ...

... et longuement rappelé quelques minutes plus tard dans une salle des fêtes où une centaine de personnes avaient pris place afin d'écouter les deux orateurs. Lionel Leydier, déjà cité et descendant de Martin Ravel, qui présenta, avec force détails et compétence la biographie de cet illustre Montagnacais, sa vie, son œuvre, son humanité. Mais aussi Frédéric Negrel dont l'intervention rencontra un très grand succès, les auditeurs le pressant de questions, montrant par là un grand intérêt pour cet épisode historique, qu'ils découvraient pour la plupart, auquel Martin Ravel participa ardemment.

Tout cela fut dit et entendu par tous l'auditoire ! La presse était présente et nous pensions trouver dans le compte-rendu publié, accompagné d'une photo, une relation, aussi brève soit-elle, de l'engagement républicain de Martin Ravel, qui lui valut tout de même une condamnation à 10 années de déportation en Algérie.

Que nenni, cela ne tomba pas dans la bonne oreille ! Certainement peu digne d'intérêt ou mal orienté... De truffes seulement, il était question dans le papier ! S'il allait de soi que cet aspect des plus important du personnage devait être évoqué, l'autre indissociable, ses convictions républicaines affirmées et défendues crânement, devait l'être tout autant nous semble-t-il.

Mais qu'est-ce qu'une oreille ?



« Martin Ravel, inventeur de la trufficulture et résistant républicain »

Intervention de Frédéric Negrel lors de la dénomination de l'École Martin Ravel à Montagnac (Alpes-de-Haute-Provence), le 17 novembre 2024.

Cette intervention avait été précédée de celle de Lionel Leydier, descendant de Martin Ravel, qui a présenté sa biographie et notamment son action dans la trufficulture.

J'ai rencontré Martin Ravel il y a 25 ans. J'étais alors le [réseau républicain clandestin dans le Haut-Var](#) (c'est-à-dire les sociétés secrètes) du temps de la Seconde République.

Son métier de marchand de truffes attira bien évidemment mon attention. J'en ai trouvé quelques autres, marchands ou rabassiers, qui se déclarent de cette profession à Albiosc, Riez ou Artignosc parmi les résistants républicains de décembre 1851.

Car c'est de l'engagement citoyen de Martin Ravel dont je veux vous parler. Cet engagement qui l'a conduit à prendre les armes en décembre 1851 pour défendre la République qui venait d'être violée par son président, Louis-Napoléon Bonaparte. Défendre la République, défendre le Droit, défendre la Loi, défendre la [Constitution](#) « confiée à la garde et au patriotisme de tous les Français », comme le disait son article 110.

Cet engagement lui valut d'être condamné à la déportation en Algérie pour 10 ans. Une condamnation prononcée par la Commission mixte des Basses-Alpes qui traite les dossiers sans comparution des accusés, sans avocat, sans débat contradictoire, sans appel... Une juridiction d'exception.

Voici ce que contient la fiche de sa condamnation :

Affilié. Chef. S'est rendu en armes à Digne. Occupant aux Mées un poste de confiance. Conduite régulière. Exalté. Dangereux. Algérie +

Affilié, cela veut dire que Martin Ravel est accusé de faire partie d'une société secrète. C'est ainsi que le parti de l'Ordre au pouvoir appelle le parti républicain clandestin. Celui que j'ai étudié pour le Haut-Var dans mon ouvrage sur Artignosc.

Clandestin car les républicains y sont contraints une fois que la Seconde République est passée aux mains de ses ennemis : les royalistes et les bonapartistes, le fameux parti de l'Ordre. Les libertés de réunion, d'association, de la presse, ont été considérablement restreintes à partir de 1849 et les républicains persécutés. Des maires sont destitués, de nombreuses chambrées sont dissoutes.

Chef. Martin Ravel n'est pas le président de la société secrète de Montagnac. C'est François Bertin, le menuisier originaire de Salernes, qui remplit cette fonction. Le tisserand Jean Boulegon, le menuisier Marius Fabre et le rabassier Augustin Vernet étaient vice-présidents. Mais la personnalité de Martin Ravel en fait certainement le leader des républicains montagnacais.

Affilié. Chef. S'est rendu en armes à Digne. Les républicains, comme tous les Français qui lisent, ou se font lire (et traduire), les journaux savent bien qu'un coup d'État va être un jour ou l'autre perpétré par Louis-Napoléon Bonaparte qui n'a que ce moyen de se maintenir au pouvoir. Et donc les républicains s'étaient préparés à devoir résister pour sauver la République en suivant l'article 68 de la [Constitution](#) : « Toute mesure par laquelle le président de la République dissout l'Assemblée nationale, la proroge ou met obstacle à l'exercice de son mandat, est un crime de haute trahison. - Par ce seul fait, le président est déchu de ses fonctions ; les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance. » Le coup d'État survenu le 2 décembre 1851, qui dissout l'Assemblée nationale, est connu à Digne le 3. La résistance éclate dans l'arrondissement de Forcalquier le vendredi 5 et se propage dans une grande partie des Basses-Alpes. Le signal de l'entrée en résistance arrive à Montagnac depuis Riez par le réseau républicain clandestin. On reçut même un peu plus tard à Montagnac des émissaires venus de Baudinard apporter des messages similaires depuis le Var voisin. Le dimanche 7, les résistants du canton de Riez se rassemblent sur le Pré de Foire. Les Montagnacais sont organisés en sections dont les chefs portent un brassard rouge, derrière un drapeau rouge, emblème du parti républicain. Ces résistants du canton de Riez sont bientôt 5 ou 600 et seront les premiers à entrer dans Digne, au son du tambour et chantant la *Marseillaise*, vers 3 ou 4h, le matin du lundi 8, bientôt rejoints par les colonnes de résistants venus des autres points du département. Digne sera la seule préfecture de France à tomber aux mains de la résistance, forte d'environ 10 000 hommes.

Affilié, chef, s'est rendu en armes à Digne, Martin Ravel est dit aussi « **Occupant aux Mées un poste de confiance** ».

On a appris que l'armée soutenant le coup d'État s'était mise en marche depuis Marseille pour mater ce que le parti de l'Ordre a nommé « l'insurrection bas-alpine ». Les républicains décident d'envoyer 3 ou 6 000 hommes, selon les auteurs, arrêter le bataillon du 14^e léger commandé par le colonel Parson dans le défilé des Mées. Martin Ravel est de ceux-ci. La bataille ne dure que quelques heures. C'est une victoire de la résistance qui contraint l'armée à faire demi-tour pour se réfugier à Vinon. Mais les prisonniers

faits par les républicains leur apprennent que rien ne s'est passé à Marseille et que la résistance parisienne est vaincue depuis le 4. Les Bas-Alpins décident alors de se disperser. Une centaine, autour d'Ailhaud de Volx, veulent poursuivre la résistance et vont gagner la montagne de Lure. Mais la plupart rentrent chez eux ou partent vers l'exil dans le Piémont voisin.

Montagnac a d'ailleurs été une étape dans la fuite vers l'exil de certains républicains, les Varois en particulier. Battus le 10 décembre à Aups, Ca-

— Ainsi donc l'un et l'autre vous allez passer la nuit sans dormir ?

— Ne vous occupez pas de nous ; montez dans votre chambre, me dit mon hôte, c'est bien le moins que nous passions une nuit blanche pour des citoyens qui ont voulu nous sauver de l'esclavage.

Je fus me coucher et m'endormis en bénissant l'hospitalité démocratique.

Deux heures avant jour Amalric fit battre le rappel. Mon hôte entra avec une lampe et m'aïda à m'habiller car je souffrais cruellement des suites de ma chute sur les rochers dans la montagne d'Aups. J'avais tout le corps meurtri et le genou gauche enflé. — Je demandais où étaient les enfants.

Ils dorment, me répondit mon hôte, laissez-les dormir, j'en aurai bien soin et je les renverrai chez eux, que voulez-vous qu'on fasse à des enfants de cet âge ?

Je voulus au moins les voir encore et je me fis conduire dans leur chambre. Ils dormaient enlacés dans les bras l'un de

l'autre. Leurs vêtements étaient épars sur le plancher, mais à côté d'eux, sur une chaise, ils avaient soigneusement placé leurs petites carabines et une dizaine de cartouches qu'ils avaient mendrées dans la route. Je sanglotais en les embrassant ; ils ne se réveillèrent pas.

— Vous êtes père ? me dit mon hôte qui pleurait aussi.

Je lui fis signe que oui ; je n'avais pas la force de répondre.

La voix stridente d'Amalric qui rangeait ses hommes me rappela à moi. J'embrassai mon hôte et sortis. Amalric me fit amener le cheval qu'on nous avait donné à Rodignac et me mit en selle. Je suivis la colonne qui se trouvait réduite de moitié, plusieurs nous avaient abandonnés, d'autres n'avaient pas la force de suivre.

Les Varois repartent de Montagnac le matin du 11 pour rallier Riez, Mezel, Barême, Mouriez, le Pont de Gueydan et arriver à Puget-Théniers, alors en Royaume de Piémont.

« Exalté et dangereux », toujours d'après le registre. Sous la plume de la commission mixte, dangereux ne vise pas un danger physique mais politique. Les faiseurs de coup d'État n'entendent pas laisser libres ceux qui pourraient continuer d'exercer une influence républicaine autour d'eux. C'est ainsi que Martin Ravel est condamné à **l'Algérie plus**, c'est-à-dire dans un pénitencier pour 10 ans. Heureusement pour lui, sa peine est d'abord commuée le 31 mars 1852



mille Duteil, le général des républicains et une centaine de résistants prirent la fuite par Moissac, Baudinard et sont hébergés à Montagnac. Dans [son récit](#) publié dès 1852 depuis son exil en Piémont, Duteil nous raconte l'accueil qu'il reçut à Montagnac, à « l'hospitalité démocratique » :

10 décembre, Nous partîmes à huit heures [du soir] pour nous rendre à Montagnac où nous arrivâmes à dix.

Là on fit halte. Nous avons besoin d'un peu de repos pour partir le lendemain à l'aurore et nous rendre le même jour à Digne.

Nous fûmes reçus dans ce pauvre village aussi fraternellement qu'à Rodignac¹. Je soupai chez un marchand qui ne pouvait pas me donner un lit parce qu'il n'en avait qu'un et que sa femme était malade ; mais il fut prévenir un de ses voisins qui vint me chercher et m'offrit le sien. — C'était un bon vieillard qui vivait seul avec sa jeune fille. Je trouvai cette douce enfant qui me préparait un vin chaud, et qui me regardait comme une curiosité. Je restai une heure à me chauffer avec eux en leur racontant notre triste combat et je leur parlai du petit fourrier de Vidauban².

— Il est ici, avec son camarade³, me dit le vieillard, je les ai fait coucher dans le lit de ma fille.

1 Lire Baudinard.

2 Un enfant de 13 ans qui participa aux combats d'Aups aux côtés de Duteil.

3 Un enfant du même âge qui s'est joint à lui durant la fuite vers Moissac.

en Algérie moins (dans un camp de travail pour 5 ans), puis en surveillance le 16 avril de la même année. La surveillance est une peine qui interdit au condamné de quitter le canton sans l'autorisation du juge de paix. Cela signifie pour Martin Ravel qu'il ne peut mener ses affaires bien loin sans d'abord aller à Riez pour obtenir le passeport indispensable. C'est ce qui s'est passé pour Honoré Guigou, vannier et marchand de truffes de Riez, condamné à la surveillance, qui dut attendre mars 1853 pour pouvoir vaquer à ses affaires à Marseille.

Douze autres Montagnacais ont été condamnés :

à la surveillance :

Pierre Aillaud, Jean Boulegon, Marius Fabre, Joseph Gayde, Maxime Gayde, Hippolyte Guieu, César Segond, Augustin Vernet, le rabassier, qui fut maire de 1876 à 1882.

à l'Algérie moins :

Jean Paul Segond, dont la peine fut commuée.

à l'Algérie plus :

Tout comme Martin Ravel, la peine de Marius Monge fut aussi commuée, mais Jean-Baptiste Bonnet sera effectivement transporté quelques mois en Algérie et François Bertin y restera 2 ans.

Au total, dans les Basses-Alpes, ce sont 1669 résistants condamnés dont 41 à la transportation à Cayenne (dont 37 effectivement transportés) et 956 à la déportation en Algérie (446 transportés). 5 meurent en prison, 6 en Guyane et 25 en Algérie. Vingt-cinq Bas-Alpins tout comme le Varois Paulin Guichard dont l'école des Salles porte aujourd'hui le nom.

Martin Ravel poursuivra son engagement républicain. Après le 4 septembre 1870, lorsque la République reprend ses droits, comme dans bien des communes, ce sont les meneurs de décembre 1851 qui naturellement sont désignés comme présidents des commissions municipales provisoires. Martin Ravel fera donc office de maire. Et il sera élu conseiller d'arrondissement de 1871 à 1878.

Notre Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines, présidée par Colette Chauvin, ne veut pas oublier ces citoyens qui ont lutté au péril de leur vie, de leur liberté, pour la défense du Droit, de la Loi, de la République. C'est pour cela que je salue l'initiative de la municipalité de Montagnac de baptiser cette école du nom de Martin Ravel qui a non seulement œuvré pour le développement économique du village, mais restera aussi un exemple si précieux de ce qu'a été l'engagement républicain, en particulier dans la période actuelle où notre République est bien mise à mal.

Références bibliographiques :

Jacques Saint-Germain, Montagnac-les-Truffes : de Saint-Antoine à Martin Ravel, Montagnac, Association *Sur les Chemins de la Rabasse et du Patrimoine*, 2018

Frédéric Negrel, [Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc \(1849-1851\)](#), Les Mées, Association 1851-2001, 2001

Maxime Amiel, « [La répression de la résistance au coup d'État de 1851](#) », *Les Amis du Vieux Riez, bulletin d'information* n°88, mars 2003, pp. 1-24

Camille Duteil, [Trois jours de Généralat ou un épisode de la guerre civile dans le Var \(décembre 1851\)](#), Savone, F. Rossi, 1852 ; réédition, Les Mées, Association 1851, 2006

Conférences / Rencontres / Débats / ...

**Samedi 22 février 2025 à 18h00
à MIRABEAU (04510)**

Salle multi-activités

École primaire publique Roland Garcin,
Montée des écoles

Conférence de Frédéric Negrel
« **Le soulèvement républicain de décembre 1851
dans les Basses-Alpes** »

Transmis par un de nos sympathisants que nous remercions chaleureusement.

HOMMAGE

À LA RÉSISTANCE RÉPUBLICAINE
AU COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE 1851

Le 2 décembre 1851, « c'est tout un peuple, de l'avocat montpelliérain au cardeur de laine du Lodévois, en passant par les journalières du biterois et les ouvriers de Bédarieux qui, dans l'Hérault, s'oppose au coup d'état du Prince Président », Louis Napoléon Bonaparte. Cette résistance républicaine à la dictature, au déni de l'état de droit et de la justice sociale s'achève par une répression terrible touchant durement le peuple républicain de l'Hérault, notamment les femmes. Elle constitue un moment fondateur de ce qu'on appellera le « Midi rouge ».

Le groupe de travail Histoire mémoire de la LDH Montpellier propose une

Discussion

autour de la place des femmes
dans notre histoire et autour de
l'importance de l'état de droit,
des Libertés publiques.

LDH

Fondée en 1888



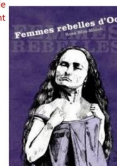
Section de montpellier@ldh-france.org

Montpellier

**Lundi 2 Décembre
à partir de 18h30**

Bar Le Louis Blanc

4, bvd Louis Blanc MONTPELLIER – L 1 / 4 – Arret Louis Blanc



Présentation par

Rose BLIN-MIOCH

de son livre

FEMMES

REBELLES D'OC

(2024 – En vente sur place)

Bienvenue à toutes et tous !

A l'initiative du groupe de travail
Histoire Mémoire de la LDH Montpellier
Association 1851 pour la mémoire des résistances républicaines
<https://1851.fr/association/>

Certains de nos adhérents ont reçu le bulletin n° 98 avec la page 18 non imprimée suite à un bug informatique.

Nous joignons donc à cet envoi le fac-similé de cette page manquante afin qu'ils puissent disposer de l'intégralité du contenu. Qu'ils veuillent bien accepter nos excuses pour ce désagrément.

POUVOIR (à découper, photocopier ou recopier)

Je soussigné(e) NOM Prénom

adhérent(e) de l'association 1851 pour l'année 2025

donne pouvoir à : NOM Prénom

pour me représenter lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra le

Samedi 25 janvier 2025 à 16 h 00 dans la Salle des Fêtes

de SAINT-SATURNIN-LÈS-APT (84)

Fait à le/...../.....

Signature

À adresser à : Association 1851, Noëlle Bonnet, 118, Montée des Esclapes, 04600 Montfort

Vous souhaitez nous faire part de vos recherches, nous signaler un évènement, un document repéré dans des archives, une parution, nous donner votre point de vue ou réagir à un article, organiser une conférence, obtenir des conseils pour la mise en place d'une signalétique dans votre commune,... ?

Nous joindre : par le site en cliquant sur « **CONTACT** » ou par courrier postal au siège de l'association

Bulletin d'adhésion **2025**

à imprimer (ou photocopier) et adresser à :
Association 1851, Noëlle Bonnet, 118, Montée des Esclapes, 04600 Montfort

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

VILLE :

Téléphone : Adresse électronique :

adhère à l'Association 1851 et s'abonne à ses publications annuelles (bulletins-lettre et 1 bulletin-livre) .

Joindre un chèque de 20 euros à l'ordre de Association 1851
CCP Marseille 1265965N

Signature :

Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines - Créée en 1997

Président d'honneur : **René Merle (83)**

Conseil d'administration 2024

Présidente : **Colette Chauvin (04)**

Vice-président : **Jean-Marie Guillon (83)**

Trésorière : **Noëlle Bonnet (04)**

Co-secrétaires : **Philippe Jarry (83)** et **Stéphane Vial-Jaime (05)**

Gestionnaire du site internet : **Frédéric Negrel (83)**

Logo original de l'association : **Richard Bonnet**